



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réserves naturelles

Question écrite n° 29996

### Texte de la question

M. Alain Merly attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les difficultés financières rencontrées par les réserves naturelles françaises. Le projet de budget 2004 leur consacre 120 000 euros de moins que ce qui leur était consacré en 2003. Il ne tient pas compte de l'inflation, de l'avancement des agents salariés et de la création de nouvelles réserves, dont le budget annuel minimal de fonctionnement pour chacune d'elles peut-être évalué à 90 000 euros. De plus, aucune autorisation de programme n'ayant été attribuée l'an passé, il semble nécessaire d'accorder aux réserves naturelles un budget d'autorisations de programmes d'investissements suffisant, d'autant que de nombreux projets possèdent une importance fondamentale : amélioration de la sécurité des personnels et des visiteurs, restauration des milieux naturels, organisation de la fréquentation humaine sur le site, ou bien encore suivis scientifiques. En 2004, les crédits inscrits au budget du ministère de l'écologie et du développement durable atteindront 856 millions d'euros, soit une progression de 11,45 % par rapport au précédent exercice. En outre, les réserves participent activement à la préservation du patrimoine naturel, dont le ministère a fait l'une de ses quatre priorités. Il lui demande donc si elle pense pouvoir proposer une répartition plus harmonieuse des crédits alloués.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au financement des missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de préservation de la nature. Comme la ministre l'a souligné à plusieurs reprises, les réserves naturelles sont des outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertée du patrimoine naturel ainsi que pour le suivi de son évolution. Le budget élaboré par le Gouvernement pour 2004, tout en tenant compte de la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État, permettra de financer les missions prioritaires des organismes gestionnaires de réserves naturelles : la gestion et l'entretien de milieux exceptionnels, la surveillance et les missions de police de la nature, sans exclure cependant, lorsque les sites s'y prêtent, des activités pédagogiques et de découverte contribuant à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées. La ministre de l'écologie et du développement durable a prévu de consacrer au fonctionnement des réserves naturelles nationales le même budget que celui effectivement mis en place en 2003, après le dégel décidé par le Premier ministre sur ce secteur d'intervention. En matière d'investissement, la ministre de l'écologie et du développement durable a oeuvré en 2003 pour accélérer le règlement des factures en instance et le redressement de la situation des crédits de paiement est en bonne voie. En 2004, des actions nouvelles pourront être engagées, particulièrement en matière d'expertise, en donnant la priorité à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés et à l'élaboration des plans de gestion des réserves qui n'en sont pas encore pourvues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Merly](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29996

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 décembre 2003, page 9304

**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2564